

États financiers de

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États des flux de trésorerie	3
États des variations de capitaux propres	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 30



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Ressources Yorbeau inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Les Ressources Yorbeau inc., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les états du résultat global, des flux de trésorerie et des variations de capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Ressources Yorbeau inc. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique que Les Ressources Yorbeau inc. est toujours au stade d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus provenant de son exploitation. Par conséquent, la continuité d'exploitation de Les Ressources Yorbeau inc. dépend de sa capacité à lever du financement afin de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Ces conditions, conjuguées aux autres questions exposées dans la note 1, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Les Ressources Yorbeau inc. à poursuivre son exploitation.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Le 31 mars 2014

Montréal, Canada

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États de la situation financière

31 décembre 2013 et 2012

	2013	2012
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	57 563 \$	60 538 \$
Taxes à recevoir et autres (note 6)	128 944	161 654
Frais payés d'avance	40 319	50 814
	<u>226 826</u>	<u>273 006</u>
Actif à long terme		
Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (note 8)	18 468 674	18 262 292
	<u>18 695 500 \$</u>	<u>18 535 298 \$</u>

Passif et avoir des actionnaires

Passif à court terme		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 9)	566 824 \$	528 679 \$
Montant dû à des administrateurs et actionnaires (note 18)	481 000	–
Prêt à court terme (note 10)	500 000	–
Prépaiement de Gold Fields (note 7)	112 000	–
	<u>1 659 824</u>	<u>528 679</u>
Avoir des actionnaires		
Capital social et bons de souscription (note 11)	42 016 618	42 016 618
Surplus d'apport	2 424 841	2 158 866
Déficit	(27 405 783)	(26 168 865)
	<u>17 035 676</u>	<u>18 006 619</u>
Engagements et éventualités (note 14)		
Événements postérieurs (note 19)		
	<u>18 695 500 \$</u>	<u>18 535 298 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____(s) David Crevier_____, administrateur

_____(s) Frank Di Tomaso_____, administrateur

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

	2013	2012
Revenus		
Frais de gestion	30 679 \$	– \$
Location de locaux	42 000	–
	<u>72 679</u>	<u>–</u>
Autre revenu lié aux actions accréditatives	–	256 288
Charges		
Charges administratives (note 15)	941 262	969 727
Paiements fondés sur des actions	265 975	299 926
Entretien de la propriété	3 848	4 798
	<u>1 211 085</u>	<u>1 274 451</u>
Intérêts créditeurs	(10)	(3 515)
Charges d'intérêts	66 362	–
	<u>66 352</u>	<u>(3 515)</u>
Montant net des intérêts débiteurs (créditeurs)	66 352	(3 515)
Perte et perte du résultat étendu	(1 204 758)\$	(1 014 648)\$
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01)\$	(0,01)\$
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	174 385 206	174 383 151

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

	2013	2012
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
Perte et perte du résultat étendu	(1 204 758)\$	(1 014 648)\$
Ajustements pour :		
Paiements fondés sur des actions	265 975	299 926
Autre revenu lié aux actions accréditives	–	(256 288)
Montant net des intérêts débiteurs (créditeurs)	66 352	(3 515)
Variation nette des soldes hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des taxes à recevoir et autres	92 268	(23 377)
Variation des frais payés d'avance	10 495	12 685
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	(23 865)	76 892
Variation du prépaiement de Gold Fields	112 000	–
Intérêts reçus	10	3 515
Intérêts payés	(4 352)	–
	(685 875)	(904 810)
Investissement		
Additions aux propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	(315 961)	(1 999 619)
Crédit de droits miniers et crédit relatif aux ressources	50 021	1 062 422
	(265 940)	(937 197)
Financement		
Émission de capital-actions	–	2 667
Frais de financement liés aux capitaux propres	(32 160)	(6 903)
Augmentation du montant dû aux administrateurs et actionnaires	606 000	–
Diminution du montant dû aux administrateurs et actionnaires	(125 000)	–
Prêt à court terme	500 000	–
	948 840	(4 236)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 975)	(1 846 243)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	60 538	1 906 781
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	57 563 \$	60 538 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des variations de capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

	2013	2012
Capital social et bons de souscription		
Solde au début de l'exercice	42 016 618 \$	42 012 118 \$
Émission d'actions ordinaires (note 11)	–	4 500
Solde à la fin de l'exercice	42 016 618	42 016 618
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	2 158 866	1 860 773
Paiements fondés sur des actions accordés aux employés et fournisseurs de services	227 031	283 901
Paiements fondés sur des actions relativement aux relations avec des investisseurs (note 11)	38 944	16 025
Options d'achat d'actions exercées (note 11)	–	(1 833)
Solde à la fin de l'exercice	2 424 841	2 158 866
Déficit		
Solde au début de l'exercice	(26 168 865)	(25 147 314)
Perte et perte du résultat étendu	(1 204 758)	(1 014 648)
Frais de financement liés aux capitaux propres	(32 160)	(6 903)
Solde à la fin de l'exercice	(27 405 783)	(26 168 865)
Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice	17 035 676 \$	18 006 619 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

1. Entité présentant l'information financière et continuité d'exploitation

Les Ressources Yorbeau inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 110, boulevard Crémazie, bureau 430, Montréal, Québec.

La Société est engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

La Société est en cours d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés minières et projets et n'a pas encore déterminé si ses propriétés et projets contiennent des réserves de minerai qui sont économiquement exploitables. Les activités opérationnelles n'ont pas encore généré de revenus. La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition de propriétés minières et le développement de projets, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. La récupération des montants affectés aux propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation dépend de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter l'exploration et le développement de ces propriétés ainsi que de sa capacité à mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou d'obtenir des produits de la vente de propriétés. En date du 31 décembre 2013, les passifs à court terme de 1 659 824 \$ excèdent les actifs à court terme par 1 432 998 \$. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou les « IFRS »).

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 25 mars 2014.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

3. Base d'établissement

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournies dans la note 4 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation ainsi que la comptabilisation et l'évaluation des crédits de droits miniers remboursables.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 8 - recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 4 et 6 - évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Notes 4 et 12 - évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Notes 4 et 13 - recouvrabilité des actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres recevables comme prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

Passifs financiers non dérivés au coût amorti

La Société a classé ses fournisseurs et autres créditeurs et les montants dus aux administrateurs et actionnaires et le prêt à court terme en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels que définis ci-dessous :

- Niveau 1 - définies comme des données observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs.
- Niveau 2 - définies comme les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, et qui sont directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 - définies comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant que la Société développe ses propres hypothèses.

b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les dépenses comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation incluent les dépenses liées à l'acquisition de droits de prospecter, des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, du forage d'exploration, des creusements de tranchées, de l'échantillonnage et des activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

c) Dépréciation

Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs financiers (suite)

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte.

Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe quant à l'excès de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

d) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditatives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditatives. La Société finance une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditatives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisé en tant que passif lié aux actions accréditatives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditative au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

La Société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à zéro avec pour contrepartie un produit enregistré.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Capital social (suite)

Actions accréditatives (suite)

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro avec pour contrepartie un produit enregistré.

Bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de la Société elle-même, qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

e) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

f) Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans l'état de la situation financière de la Société.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

f) Contrats de location (suite)

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location-exploitation sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location dans les états du résultat global ou capitalisés dans les actifs de prospection et d'évaluation.

g) Produits financiers et charges financières

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités opérationnelles dans les états des flux de trésorerie.

h) Constatation des revenus

Les revenus provenant des frais de gestion, location de locaux et autres services sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et réalisés. Les revenus enregistrés reliés aux autres services sont considérés dans une relation de mandataire basé sur l'évaluation des risques et responsabilités effectuée par la Société. Les autres services rechargés au mandant sont enregistrés sur une base nette vu que les activités reliées reflètent celles du mandant et non celles de la Société. Donc, les revenus enregistrés ne sont que ceux de frais de gestion et de location de locaux.

i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financements accreditifs, jusqu'à 35 %. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

- i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers (suite)

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines* du Québec. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et de charges d'impôts différés, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de base d'impôt suite à la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur; en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, c'est-à-dire contre les actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 16 % (16 % en 2012) applicable sur 50 % de la dépense admissible.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés contre les dépenses d'exploration et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

- j) Impôt sur les bénéfiques

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple, un changement des taux d'impôt ou un changement dans la provision pour moins-value) qui devrait être reconnu en capitaux propres. Dans ce cadre, la politique comptable de la Société est d'allouer les changements au niveau de la reconnaissance des actifs d'impôts différés en fonction de leur date de maturité.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

j) Impôt sur les bénéfices (suite)

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ni la perte comptable ou fiscale.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

k) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

l) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur opérationnel, soit l'exploration minière.

m) Nouvelles normes comptables

L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

i) IFRS 11, *Partenariats*

Les dispositions de l'IFRS 11 remplacent celles de l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*.

En vertu de l'IFRS 11, les partenariats sont classés comme des activités conjointes ou comme des coentreprises. Essentiellement, l'IFRS 11 exclut des anciennes entités contrôlées conjointement les accords qui sont structurés de façon distincte, mais dont la séparation est insuffisante et dont les parties à ces accords ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Ces accords sont ainsi comptabilisés comme étant des activités conjointes de façon conforme à la comptabilisation des activités contrôlées conjointement / des actifs contrôlés conjointement en vertu de l'IAS 31. En outre, en vertu de l'IFRS 11, les coentreprises sont privées de la liberté de choisir entre la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation proportionnelle; elles doivent toutes dorénavant appliquer la méthode de la mise en équivalence.

ii) IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

Dans le cadre de sa nouvelle série de normes sur la consolidation et de normes connexes, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, en vue de remplacer les exigences existantes en matière d'informations à fournir, pour les entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats (c.-à.-d. des entreprises communes ou des coentreprises) ou des entreprises associées.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) Nouvelles normes comptables (suite)

iii) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur l'évaluation à la juste valeur en remplaçant les directives sur l'évaluation à la juste valeur de diverses IFRS individuelles. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers consolidés d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations récurrentes de la juste valeur déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

n) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

IFRS 9, *Instruments financiers*

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dite IFRS 9 (2009); par la suite, en octobre 2010, il a publié une version modifiée de cette norme, dite IFRS 9 (2010).

En novembre 2013, l'IASB a publié de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, qui font partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2013). La nouvelle norme élimine la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 de l'IFRS 9. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée lorsque les parties de l'IFRS 9 qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront terminées.

L'IFRS 9 (2009) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2009), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

L'IFRS 9 (2010) instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

4. Principales méthodes comptables (suite)

n) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

L'IFRS 9 (2013) comprend de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. Les entités publiantes canadiennes ne peuvent pas adopter l'IFRS 9 (2013) tant qu'elle n'a pas été approuvée par le Conseil des normes comptables du Canada.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2013	2012
Soldes de trésorerie	57 563 \$	60 538 \$

6. Taxes à recevoir et autres

	2013	2012
Taxes de vente	4 607 \$	97 696 \$
Crédit d'impôt relatif aux ressources	95 386	50 000
Crédit de droits miniers	21 172	7 000
Autres	7 779	6 958
Taxes à recevoir et autres	128 944 \$	161 654 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

7. Convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields Sudbury Exploration Corp.

Le 26 juin 2013, la Société a signé une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields Sudbury Exploration Corp., une filiale indirecte détenue à 100 % par Gold Fields Limited (« Gold Fields ») aux termes de laquelle la Société a octroyé à Gold Fields l'option d'acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn. Afin d'exercer son option, Gold Fields doit financer 19 millions \$ en dépenses d'exploration et de mise en valeur, ce qui comprend un engagement ferme de Gold Fields de dépenser 4 millions \$ avant le 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2013, Gold Fields a rapporté à la Société qu'ils ont dépensé environ 1,4 million \$ à titre de dépenses d'exploration sur la propriété Rouyn. Gold Fields doit également participer à trois placements privés pour des titres de la Société dont le coût varie d'un minimum de 3 millions \$ jusqu'à un maximum de 6 millions \$ entre 18 mois et 54 mois après le 26 juin 2013. Gold Fields souscrit des unités de la Société, chaque unité devant être composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, les unités devant avoir un prix égal au plus élevé de 0,30 \$ ou d'une prime de 10 % du prix du marché. Chaque bon de souscription entier permettra à Gold Fields d'acquérir une action ordinaire additionnelle à un prix d'exercice égal à 110 % du prix de l'unité.

Lorsque la participation de 51 % dans la propriété Rouyn aura été acquise, Gold Fields aura une option additionnelle d'augmenter sa participation à 70 % en dépensant 15 millions \$ additionnels en frais d'exploration et de mise en valeur sur une période de trois ans.

Afin de reconnaître la valeur de l'infrastructure minière qui existe présentement sur la propriété Rouyn, la convention d'option et d'entreprise en coparticipation prévoit également que la Société bénéficiera d'un crédit pour l'infrastructure qui tiendra lieu des contributions en espèces futures de Yorbeau à l'entreprise en coparticipation. Ainsi, lorsque l'option ou l'option additionnelle sera exercée et l'entreprise en coparticipation sera formée (soit 51 % - 49 % ou 70 % - 30 %), Gold Fields devra seule financer l'entreprise en coparticipation jusqu'à ce que le montant total cumulatif des dépenses d'exploration et de mise en valeur encourues par Gold Fields soit équivalent au montant de 40 millions \$ qui est considéré comme ayant été encouru par Yorbeau. En plus de ce qui précède, dans l'éventualité d'une entreprise en coparticipation de 70 % - 30 %, lorsque les dépenses par Gold Fields seront à l'égard de dépenses de mise en valeur, Gold Fields financera seule un montant additionnel de 20 millions \$.

Dans le cadre des dépenses d'exploration et de mise en valeur de 19 millions \$ devant être encourues par Gold Fields afin d'acquérir la participation de 51 % dans la propriété Rouyn, Yorbeau a le droit de recevoir des paiements d'avance en espèces de 1 million \$, incluant les montants de taxes de vente applicables, relativement à des services et de l'équipement devant être fournis à Gold Fields. Une somme de 500 000 \$ a été versée le 26 juin 2013 et le solde de 500 000 \$ est dû en mars 2014. Au 31 décembre 2013, 388 000 \$ de frais de gestion, location de locaux et autres services ont été déduits du prépaiement reçu.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation, qui concernent les propriétés Rouyn et Beschefer, se présentent comme suit :

	2013		2012	
	Rouyn	Beschefer	Rouyn	Beschefer
Solde, début de l'exercice				
Propriétés minières	2 162 560 \$	– \$	2 162 560 \$	– \$
Actifs de prospection et d'évaluation	16 027 990	71 742	14 162 950	71 742
Additions d'actifs de prospection et d'évaluation	315 961	–	1 999 619	–
Crédit de droits miniers et crédit relatif aux ressources	(109 579)	–	(134 579)	–
Solde, fin de l'exercice				
Propriétés minières	2 162 560	–	2 162 560	–
Actifs de prospection et d'évaluation	16 234 372	71 742	16 027 990	71 742

a) Propriété Rouyn

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Rouyn, laquelle est située dans les cantons de Rouyn et Beauchastel au Québec. La propriété Rouyn est composée d'un bail minier, d'une concession minière et d'un groupe de 90 claims miniers. La Société est en attente de la conversion du bail minier en claims miniers. Douze des quatre-vingt-dix claims miniers sont assujettis à une redevance de 50 000 \$ par année, payable à la Société Minière Alta inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau. Une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields a été conclue le 26 juin 2013 (se reporter à la note 7).

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

b) Propriété Beschefer

En 2002, Yorbeau a conclu une entente avec Explorers Alliance Corporation (« Explorers »), aux termes de laquelle Yorbeau a acquis d'Explorers une participation de 80 % dans 149 claims miniers en contrepartie de l'émission à Explorers de 350 000 actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau. En 2005, Yorbeau a abandonné 12 de ces claims. La Société a également l'option d'acquérir, à tout moment, la participation résiduelle de 20 % détenue par Explorers dans la propriété en contrepartie d'un paiement en espèces de 500 000 \$ ou de l'émission à Explorers de 1 800 000 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires de Yorbeau, au gré de Explorers. Yorbeau détient également une participation de 100 % dans 120 claims situés dans les cantons de Beschefer. En juillet 2012, les 257 claims miniers qui forment la propriété Beschefer ont été convertis en un total de 115 claims désignés. Yorbeau détient une participation de 100 % dans 50 de ces claims et une participation de 80 % dans les 65 autres claims.

c) Propriété Ellison

En 2002, Yorbeau a signé une entente avec Mines Agnico-Eagle limitée (« Agnico »), aux termes de laquelle Yorbeau a transféré à Agnico tous ses intérêts dans la propriété Ellison en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 000 000 \$, dont 500 000 \$ ont été reçus à la clôture et 500 000 \$ sont à recevoir lors du commencement de la production commerciale. Yorbeau détient également une redevance de 2,5 % sur le revenu net de fonderie sur la propriété Ellison, quand le prix courant de l'or, tel qu'il est établi par l'association de marché de métaux précieux de Londres, est de plus de 425 \$ US l'once.

9. Fournisseurs et autres créditeurs

	2013	2012
Comptes fournisseurs	352 252 \$	403 615 \$
Charges à payer	214 572	125 064
Fournisseurs et autres créditeurs	566 824 \$	528 679 \$

10. Prêt à court terme

En juin 2013, une tierce partie a avancé une somme de 500 000 \$ à la Société. Ce prêt, qui n'est pas garanti, porte intérêt au taux de 12 % par année et est remboursable le 31 janvier 2014. Des intérêts de 34 192 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts. Au 31 décembre 2013, la somme de 500 000 \$ est due aux termes de ce prêt.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

11. Capital social et bons de souscription

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Les actions ont fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2013		2012	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	174 385 206	42 016 618	174 368 540	42 012 118
Émission d'actions				
Options d'achat d'actions exercées	–	–	16 666	4 500
Solde à la fin de l'exercice	174 385 206	42 016 618	174 385 206	42 016 618

En février 2012, suite à l'exercice d'options d'achat d'actions, la Société a émis 16 666 actions ordinaires à 0,16 \$ par action pour un total de 2 667 \$. À la date d'exercice, le prix de l'action moyen pondéré des actions ordinaires de la Société sur le marché était de 0,29 \$ par action. De plus, lorsque les options ont été exercées, le coût initial de 1 833 \$ comptabilisé dans le surplus d'apport a été transféré vers le capital social.

Le nombre de bons de souscription en circulation a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	200 000	6 909 366
Bons de souscription émis		
Paiements à des intermédiaires	–	–
Relativement aux relations avec des investisseurs	200 000	–
Bons de souscription expirés	(200 000)	(6 709 366)
Solde à la fin de l'exercice	200 000	200 000

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

11. Capital social et bons de souscription (suite)

En août 2013, 200 000 bons de souscription d'actions pouvant être exercés au prix de 0,25 \$ par bon de souscription, ont été émis concernant des ententes de consultation avec des firmes de relations publiques. La Société a évalué ces bons de souscription en utilisant le modèle de Black et Scholes. À la date d'émission, la juste valeur moyenne pondérée de ces bons de souscription était de 0,118 \$ par bon de souscription, pour une valeur totale de 23 614 \$ présentée dans le surplus d'apport et au titre de paiements fondés sur des actions dans les états du résultat global.

Au 31 décembre 2013, les bons de souscription suivants étaient en circulation :

- 200 000 bons de souscription à 0,25 \$ le bon expirant à la première des dates suivantes à survenir i) le 31 janvier 2015 ou ii) la date qui marque le premier anniversaire de la date à laquelle prendront fin les ententes de consultation avec les firmes de relations publiques.

Toutes les options d'achat d'actions et les bons de souscription en circulation à la fin de l'exercice pourraient diluer le bénéfice par action de base dans le futur.

12. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2013, 13 983 334 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émissions futures en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix d'exercice correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option. Les options d'achat d'actions sont acquises sur une période de trois ans et expirent après une période de cinq ans.

Le 13 août 2013, la Société a attribué 3 025 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services pouvant être exercées au prix de 0,25 \$ par action. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,118 \$ par option pour une valeur totale de 356 950 \$.

Le 3 février 2012, la Société a attribué 2 500 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services à 0,27 \$ par action. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,17 \$ par option pour une valeur totale de 425 000 \$.

Le 2 mai 2012, la Société a attribué 200 000 options d'achat d'actions à un fournisseur de services à 0,27 \$ par action. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,20 \$ par option pour une valeur totale de 40 000 \$.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

12. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution du régime d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

	2013	2012
Taux d'intérêt sans risque	1,89 %	1,36 %, 1,58 %
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Volatilité prévue	71,99 %	77,45 %, 96,31 %
Dividende prévu	0,00 %	0,00 %

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation a fluctué comme suit pendant l'exercice:

	2013		2012	
	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	5 333 334	0,23 \$	5 400 000	0,24 \$
Expirées	–	–	(2 750 000)	0,30
Attribuées	3 025 000	0,25	2 700 000	0,27
Exercées	–	–	(16 666)	0,16
Solde à la fin de l'exercice	8 358 334	0,24 \$	5 333 334	0,23 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	3 516 667	0,21 \$	2 310 001	0,18 \$

Au 31 décembre 2013, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 1 713 334 options à 0,16 \$ l'action jusqu'au 9 juin 2014;
- 250 000 options à 0,28 \$ l'action jusqu'au 11 mars 2015;
- 620 000 options à 0,25 \$ l'action jusqu'au 3 novembre 2015;
- 50 000 options à 0,24 \$ l'action jusqu'au 24 février 2016;

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

12. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au 31 décembre 2013, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation (suite) :

- 2 500 000 options à 0,27 \$ l'action jusqu'au 2 février 2017;
- 200 000 options à 0,27 \$ l'action jusqu'au 1^{er} mai 2017;
- 3 025 000 options à 0,25 \$ l'action jusqu'au 12 août 2018.

13. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,9 % (2012 - 26,9%) en raison des éléments suivants :

	2013	2012
Perte et perte du résultat étendu de l'exercice	(1 204 758) \$	(1 014 648) \$
Économie d'impôts attendue	(324 080)	(272 940)
Augmentation des impôts résultant des éléments suivants :		
Paiements fondés sur les actions non déductibles	71 547	80 680
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	–	(206 837)
Pertes de l'exercice non comptabilisées	252 533	–
Passif d'impôt différé relatif aux actions accréditives	–	492 438
Autres revenus exempts d'impôts relatifs aux actions accréditives	–	(68 941)
Autres	–	(24 400)
Total de l'économie d'impôt sur le revenu	– \$	– \$

Rapprochement de la variation du taux d'impôt applicable

	2013	2012
Taux applicable pour l'année précédente	26,90 %	28,40 %
Variation dans le taux applicable fédéral	– %	(1,50) %
Taux applicable pour l'année courante	26,90 %	26,90 %

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

13. Impôts sur les bénéfices (suite)

Au 31 décembre 2013, la Société dispose de frais d'exploration et d'autres frais d'environ 23 230 000 \$, qui sont reportés prospectivement et indéfiniment aux fins fiscales et qui peuvent être utilisés pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. La Société dispose aussi de pertes fiscales d'environ 10 723 000 \$ pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers, expirent comme suit :

2014	480 000 \$
2015	525 000
2026	744 000
2027	977 000
2028	1 354 000
2029	1 591 000
2030	1 324 000
2031	1 326 000
2032	1 229 000
2033	1 173 000
Total	10 723 000 \$

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs auxquels des pertes fiscales non utilisées et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

	2013	2012
Perte d'exploitation	2 896 000 \$	2 580 000 \$
Frais de financement liés aux capitaux propres	56 000	104 000
Équipement	129 000	132 000
Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	1 233 000	1 237 000
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	4 314 000 \$	4 053 000 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée par baux pour la location de locaux, de remorques et d'un véhicule de surface. Les paiements minimums exigibles sont les suivants :

	2013	2012
Un an et moins	42 262 \$	57 600 \$

Les contrats de location sont des contrats standards de l'industrie. Le bail des locaux est principalement basé en fonction de la superficie. Les paiements de location pour le véhicule de surface et les remorques sont principalement basés sur le coût des unités, plus les frais de financement connexes.

15. Charges administratives

	2013	2012
Honoraires	364 531 \$	288 397 \$
Salaires	248 815	234 427
Relations avec des investisseurs	118 663	240 657
Taxes, permis, honoraires	12 372	(1 000)
Redevances	50 000	50 000
Divers	55 146	66 506
Loyer	49 399	48 314
Assurance	42 336	42 426
Total	941 262 \$	969 727 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

16. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Gestion des risques

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite de la non-performance d'une partie de ses engagements selon les termes d'un contrat. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des institutions financières de grande qualité.

b) Risque lié aux taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux variable et exposent donc la Société au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers ne portent pas intérêt et, conséquemment, n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

c) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

d) Juste valeur

La juste valeur des fournisseurs et autres créditeurs, le montant dû à des administrateurs et actionnaires et le prêt à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

17. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et les placements temporaires. La Société ne prévoit pas se servir d'emprunts à long terme avant qu'elle ne génère des revenus. Il n'y a pas de politique de versement de dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

18. Transactions avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

	2013	2012
Avantages du personnel à court terme	100 003 \$	100 003 \$
Paiements fondés sur des actions	167 923	189 729
Total	267 926 \$	289 732 \$

Autres transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, un cabinet d'avocats dans lequel un administrateur et dirigeant de la Société est associé a fourni des services juridiques et de consultation pour un montant de 335 385 \$ (264 090 \$ en 2012) imputé aux charges administratives, ainsi que des services relativement à du financement pour un montant de 25 075 \$ (6 360 \$ en 2012) imputé aux frais d'émission d'actions, totalisant 360 460 \$ (270 450 \$ en 2012). Au 31 décembre 2013, les créiteurs comprennent 181 933 \$ (134 681 \$ en 2012) payables à ce cabinet d'avocats.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

18. Transactions avec des parties liées (suite)

Autres transactions avec des parties liées (suite)

Le poste de charges administratives à l'état du résultat global comprend un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2012) payé à titre de redevance à la Société Minière Alta inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau (note 8 a)).

Un administrateur de la Société a fourni des services de relations avec des investisseurs pour un montant de 20 000 \$ (15 000 \$ en 2012) imputé aux charges administratives. Au 31 décembre 2013, les charges à payer à cet administrateur sont de 10 000 \$ (néant en 2012).

De plus, des services de consultation totalisant néant (24 843 \$ en 2012) ont été facturés par une société dont un administrateur de Yorbeau est aussi le président et l'actionnaire de contrôle. Ce montant a été imputé aux dépenses administratives. Au 31 décembre 2013, les charges à payer à cette société sont de néant (néant en 2012).

De plus, les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation comprennent des frais de consultation d'un montant de 30 000 \$ (57 500 \$ en 2012) facturés par un administrateur. Le poste de charges administratives aux états du résultat global comprend des frais de consultation d'un montant de 30 000 \$ (néant en 2012) facturé par le même administrateur. Au 31 décembre 2013, les comptes à payer à cet administrateur sont de 22 995 \$ (5 749 \$ en 2012).

Au cours de l'année, certains administrateurs ont consenti des prêts totalisant 525 000 \$ à la Société. Ces prêts portent intérêt à un taux entre 10 % et 12 % par année et sont remboursables sur demande. Pendant l'année, des intérêts de 27 660 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts et une somme de 125 000 \$ a été remboursée. Au 31 décembre 2013, la somme de 400 000 \$ est due aux termes de ces prêts.

Au cours de l'année, des actionnaires ont avancé à la Société 81 000 \$ ne portant pas intérêt. Subséquemment à la fin de l'exercice, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé et la somme de 81 000 \$ due aux termes de ces avances ne portant pas intérêt a été remboursée par l'émission d'actions.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.

19. Événements postérieurs

Le 9 janvier 2014, un administrateur de la Société a consenti un prêt de 50 000 \$ à la Société. Ce prêt porte intérêt à un taux de 10 % par année et est remboursable sur demande.

Le 29 janvier 2014, la Société a remboursé le prêt reçu d'une tierce partie consistant d'un montant principal de 500 000 \$ et d'intérêts totalisant 38 795 \$, pour un total de 538 795 \$.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

19. Évènements postérieurs (suite)

Le 17 février 2014, la Société a annoncé une entente proposant l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Mines Cancor inc. La Société et Mines Cancor inc. ont convenu de procéder à un regroupement d'entreprises au moyen d'une fusion triangulaire conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'acquisition aura pour effet de regrouper les actifs des deux sociétés sur une base consolidée, Mines Cancor inc. devenant une filiale en propriété exclusive de la Société. En vertu des dispositions de l'entente d'acquisition entre la Société et Mines Cancor inc., les actionnaires de Mines Cancor inc. échangeront leurs actions ordinaires dûment émises contre des unités de la Société sur la base d'une unité de la Société pour chaque 12 actions de Mines Cancor inc. Pour les fins de l'acquisition, Mines Cancor inc. sera évaluée à environ 1 475 000 \$ et les unités de la Société seront évaluées à 0,18 \$ chacune. Les options de Mines Cancor inc. en circulation à la date de clôture seront échangées contre des droits accordés par la Société aux porteurs d'options donnant droit à chaque détenteur de recevoir un paiement en espèces de la Société pour un montant équivalent à l'augmentation de la valeur que ce porteur aurait réalisée à l'expiration de l'option. La clôture de la transaction est prévue en mai 2014.

Le 11 mars 2014, la Société a reçu le deuxième et dernier paiement d'avance de 500 000 \$ de Gold Fields Sudbury Exploration Corp. tel qu'indiqué dans la convention d'option et d'entreprise en coparticipation (note 7).

Le 20 mars 2014, la Société a remboursé 350 000 \$ des prêts reçus d'un de ses administrateurs et d'intérêts totalisant 30 354 \$, pour un total de 380 354 \$.

Le 24 mars 2014, la Société a complété son placement privé. Ce placement privé a clôturé en quatre tranches. La Société a émis un total de 9 515 002 unités à un prix de 0,18 \$ par unité pour un produit brut de 1 712 700 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription visant l'achat d'une action ordinaire. Chaque bon de souscription entier donne droit au détenteur d'acheter une action ordinaire à un prix de 0,30 \$ jusqu'au 31 décembre 2015.

La Société a remboursé 100 000 \$ des prêts reçus à un de ses administrateurs par l'émission d'actions après la clôture du placement privé.